

# SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

LUNDI 2014/10/06  
**19H30**  
HÔTEL DE VILLE  
SALLE DU CONSEIL

## VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents : M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Charles Audet - M. Germain Martin  
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

# ORDRE DU JOUR

## 1.- PRIÈRE

## 2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption  tel que présenté  modifié

## 3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption  Séance ordinaire  Séance extraordinaire

## 4.- CORRESPONDANCE

AUCUN

## 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie   
5.2 Loisirs   
5.3 Incendie   
5.4 Urbanisme   
5.5 Comité Famille   
5.6 Chargée de projet   
5.7 Comité RevitalisAction

## 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

AUCUN

## 7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses comparatifs » selon les différents départements.

## 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

## 9.- ADMINISTRATION

9.1 Ajout d'un utilisateur (Visa Desjardins)  
9.2 Nomination d'un administrateur (Visa Desjardins)  
9.3 Nomination d'un administrateur (AccèsD - Affaires)  
9.4 Adoption de la politique de gestion contractuelle  
9.5 Autorisation de paiement TDS Construction inc. – travaux bâtiment « Les Amis du 3<sup>e</sup> Âge »  
9.6 Autorisation de paiement à TGC inc. – travaux station de pompage Champagnat, décompte progressif numéro 1  
9.7 Demande d'appui pour la sauvegarde de Postes-Canada  
9.8 Autorisation de paiement à Roche Ltée – honoraires professionnelles travaux rue Champoux  
9.9 Demande d'aide financière pour les activités de la maison « La Roseraie »  
9.10 Mandat à la firme SODEM pour l'étude et l'analyse de la tarification des activités des non-résidents

## **10.- URBANISME**

- 10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 588 – Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 modifiant l'article 10.3.1.4 concernant les abris d'auto
- 10.2 Adoption du règlement numéro 589 règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme
- 10.3 Adoption du règlement numéro 590 règlement amendant le règlement de zonage numéro 456
- 10.4 Adoption du règlement numéro 591 règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454
- 10.5 Adoption du règlement numéro 592 règlement amendant le règlement relatif au permis et certificats numéro 457
- 10.6 Avis de motion, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 456

## **11.- REVITALISATION**

- 11.1 Demande pour le transfert de l'aide financière prévue au pacte rural du projet « Carré Laurier » au pacte rural du projet du « Concept signalisation »
- 11.2 Autorisation pour le versement de l'aide financière pour le bâtiment du 367, avenue Champlain (programme d'aide à la revitalisation)

## **12.- AUTRES SUJETS**

- 12.1 Eau potable
- 12.2 Asphaltage des rues
- 12.3 Revitalisation
- 12.4 Bermex
- 12.5 Nivelage des chemins privés
- 12.6 Politique d'achat local
- 12.7 Affichage panneau électronique

## **13.- PÉRIODE DE QUESTION**

- 14.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions
- 14.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

## **14.- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

## **15.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES**

**Séance ordinaire  
du 6 octobre 2014**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, lundi le 6 octobre 2014, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Revitalisation
- 12.- Autres sujets
- 13.- Période de question
- 14.- Clôture de la séance
- 15.- Levée de la séance

### **2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**10-2014-183**

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**10-2014-184**

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE**

AUCUN

## 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- 5.1 Voirie
- 5.2 Loisirs
- 5.3 Incendie
- 5.4 Urbanisme
- 5.5 Comité Famille
- 5.6 Chargée de projet
- 5.7 Comité RevitalisAction

## 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

AUCUN

## 7.- TRÉSORERIE

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

10-2014-185

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

## 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

10-2014-186

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 septembre 2014, totalisant 175,985.09 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

## 9.- ADMINISTRATION

### 9.1 Ajout d'un utilisateur (Visa Desjardins)

**CONSIDÉRANT QU'**afin de faciliter certains achats et transactions, il y a lieu pour le directeur général d'avoir une carte de crédit ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est en faveur d'effectuer l'ajout d'un nouveau détenteur de carte;

10-2014-187

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'un nouveau détenteur de carte de crédit (Visa Desjardins) soit : M. Patrice Bissonnette, directeur général / secrétaire trésorier :

Adresse personnelle : 405, rue Champagnat,  
Disraeli, Québec, G0N 1E0  
Date de naissance : 27 janvier 1964

Limite de la carte de crédit : 5 000.\$

QUE les noms des personnes suivantes soient retirés comme détenteurs de carte, à savoir :

- M. Guy Laflamme
- Mme Francyne Gagné
- M. André Rodrigue

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.2 **Nomination d'un administrateur (Visa Desjardins)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli doit nommer un administrateur principal pour Visa Desjardins pour le suivi des différentes transactions;

10-2014-188

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
Et résolu,

QUE le conseil municipal nomme Mme Maryse Veilleux, secrétaire à la trésorerie, comme administrateur principal pour le service de Visa Desjardins :

Adresse personnelle : 304, rue St-Louis,  
Disraeli, Québec, G0N 1E0  
Téléphone : 418-449-2158  
Date de naissance : 6 avril 1955

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.3 **Nomination d'un administrateur (AccèsD Affaires)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé M. Guy Laflamme comme administrateur principal;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

10-2014-189

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
Et résolu,

QUE le conseil nomme Mme Maryse Veilleux comme administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE le nom de M. Guy Laflamme soit retiré de ce service.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.4 **Adoption de la politique de gestion contractuelle**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de gestion contractuelle est en vigueur depuis plus de quatre (4) ans ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter certains ajustements et amélioration à cette politique ;

10-2014-190

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE le conseil adopte la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville de Disraeli.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.5 Autorisation de paiement à TDS Construction inc. – Travaux de réaménagement et d'accessibilité des salles de bain, Les Amis du 3<sup>e</sup> Âge

10-2014-191

Il est,

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à TDS Construction inc. au montant de 13 301.\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagements et d'accessibilité des salles des baigns, au bâtiment municipal Les Amis du 3<sup>e</sup> Âge.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.6 Autorisation de paiement à TGC Construction inc. Travaux station de pompage Champagnat, décompte progressif numéro 1

10-2014-192

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**

**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à TGC Construction inc. au montant de 373 257.05\$ taxes incluses, pour les travaux à la station de pompage Champagnat, décompte progressif numéro 1.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.7 Demande d'appui pour la sauvegarde de Postes Canada

**ATTENDU QUE** Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

**ATTENDU QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**ATTENDU QUE** la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

**ATTENDU QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

10-2014-193

EN CONSÉQUENCE, il est,

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Et résolu,

QUE le conseil municipal de la Ville de Disraeli envoie une correspondance à la ministre responsable de Postes Canada afin de demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façon d'accroître les services et les revenus dont la prestation de bancaire.

QUE le conseil municipal de la Ville de Disraeli demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer au gouvernement fédéral, qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.8 **Autorisation de paiement à Roche Ltée, honoraires professionnels travaux rue Champoux**

10-2014-194

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Roche Ltée au montant de 6 721.80\$ taxes incluses pour les honoraires professionnels des travaux de la rue Champoux.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.9 **Demande d'aide financière pour les activités de la maison « La Roseraie »**

**CONSIDÉRANT QUE** deux bénévoles présentent différentes animations auprès des usagers de la maison « La Roseraie » ;

**CONSIDÉRANT QU'il y a** une rencontre par mois pour aborder cinq activités différentes à chaque rencontre ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités permettent de divertir les usagers de la maison « La Roseraie » ;

10-2014-195

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière au montant de 300.\$ pour la préparation des activités pour les aînés de la maison « La Roseraie ».

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.10 **Mandat à la firme SODEM pour l'étude et l'analyse de la tarification aux non-résidents utilisant les activités culturelles et sportives**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli en collaboration avec la municipalité de St-Joseph de Coleraine, désirent procéder à une étude qui analysera la tarification des activités culturelles et sportives pour les non-résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** deux firmes ont déposé leur offre de service pour ce mandat à savoir Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 14 000.\$ et SODEM au montant de 14 000.\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SODEM semble la plus apte à réaliser ce mandat de par l'expérience acquise au fil des années ;

10-2014-196

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli octroie le mandat à la firme SODEM pour la réalisation de l'étude et l'analyse de la tarification des activités culturelles et sportives pour les non-résidents.

QUE les coûts du mandat seront répartis entre les municipalités de la façon suivante :

- Ville de Disraeli : 8 000.\$
- Municipalité de St-Joseph de Coleraine : 6 000.\$

QUE le paiement à la SODEM se fera comme suit :

- 50% du montant, soit 7 000.\$ plus les taxes applicables au 15 novembre 2014.
- 50% du montant, soit 7 000.\$ plus les taxes applicables après le dépôt du rapport final prévu au début de l'année 2015.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

## 10.- URBANISME

### 10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 588, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 modifiant l'article 10.3.1.4 concernant les abris d'auto

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 octobre 2014 concernant ce projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été apportée au règlement numéro 588;

10-2014-197

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 588, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 modifiant l'article 10.3.1.4 concernant les abris d'auto.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### 10.2 Adoption du règlement numéro 589, règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 octobre 2014 concernant ce règlement ;

10-2014-198

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 589, règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.3 **Adoption du règlement numéro 590, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456**

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 octobre 2014 concernant ce règlement ;

10-2014-199

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 590, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.4 **Adoption du règlement numéro 591, règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454**

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 octobre 2014 concernant ce règlement ;

10-2014-200

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 591, règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.5 **Adoption du règlement numémro 592, règlement amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 457**

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 octobre 2014 concernant ce règlement ;

10-2014-201

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 592, règlement relatif aux permis et certificats numéro 457.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.6 **Avis de motion, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 456**

10-2014-202

M. Germain Martin, conseiller de la Ville de Disraeli, donne avis de la présentation ultérieure d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 456.

M. Germain Martin, conseiller.

## 11.- REVITALISATION

### 11.1 Demande de transfert de l'aide financière prévue au pacte rural du projet Carré Laurier au pacte rural du projet de Concept de signalisation

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli s'est vu octroyer une aide financière dans le cadre du programme du pacte rural pour deux projets d'importance à savoir le projet d'aire de repos du Carré Laurier et le projet de Concept de signalisation et le panneau électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aire de repos du Carré Laurier ne pourra être complété dans les délais exigés, étant donné qu'il y a un poteau électrique appartenant à Hydro-Québec qui doit être déplacé et/ou changé, et qu'à ce jour le travail n'est pas encore réalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli ne peut pas procéder à l'aménagement de l'aire de repos jusqu'à ce qu'Hydro-Québec n'effectue le travail de déplacement du poteau;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de ne pas perdre le montant de 5 500.\$ d'aide financière, la Ville de Disraeli désire obtenir l'autorisation de transférer au projet Concept de signalisation et panneau électronique le montant prévu au projet Carré Laurier;

**CONSIDÉRANT QUE** le tout nous permettra de procéder à la signalisation du nouveau parc de la Gare;

10-2014-203

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PARM. ROCK ROUSSEAU**  
Et résolu,

QUE le conseil municipal demande à la MRC des Appalaches l'autorisation d'appliquer le montant de 5 500.\$ d'aide financière du pacte rural pour l'aire de repos Carré Laurier au projet du pacte rural Concept de signalisation et panneau électrique.

QUE la Ville de Disraeli confirme qu'elle investira le montant d'argent requis à savoir, 20% du montant de l'aide soit : 1 100.\$

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### 11.2 Autorisation pour le versement de l'aide financière pour le 367, avenue Champlain, programme d'aide financière à la revitalisation

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a fait une demande d'aide financière afin d'obtenir le remboursement des frais occasionnés pour la réalisation de l'esquisse pour les travaux de rénovations du bâtiment situé au 367, avenue Champlain;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme aux règles du programme d'aide à la rénovation;

10-2014-204

EN CONSÉQUENCE, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise le versement de l'aide financière pour la préparation de l'esquisse des travaux pour le 367, avenue Champlain au montant de 500.\$

QUE le versement de l'aide financière correspond à 50% des coûts de l'esquisse jusqu'à un maximum de 500.\$ pour ledit remboursement.

QUE la facture de la Fondation Rues principales s'élève à 1 034.70\$ pour ce projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

## 12.- AUTRES SUJETS

- 12.1 Eau potable
- 12.2 Asphaltage des rues
- 12.3 Revitalisation
- 12.4 Bermex
- 12.5 Nivelage des chemins privés
- 12.6 Politique d'achat local
- 12.7 Affichage panneau électronique

## 13.- PÉRIODE DE QUESTION

- 13.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions
- 13.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

## 14.- & 15.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

10-2014-205

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 20h.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté**

## **CORRESPONDANCE DU MOIS**

AUCUN

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*M. Jacques Lessard, Maire*

---

*M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.*